REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20201216-DELIB_2020_

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

Le mercredi seize décembre deux mille vingt à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT** en formation générale.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE				
Nombre de membres				
Inscrits	Votants			
91 49+4		53		
Quorum Total des voix	31 89			

ETAIENT PRESENTS:

41 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

	To Alphane W. C. L. C. W. C.
М.	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes.	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de
	Lure
	Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme.	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
М.	Patrick COURTECUISSE, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme.	Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes.	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Zinebe HADDAOUI, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
М.	Patrick HEYRIES, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
Mme.	Sophie HOSTALERY, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Luc JUSTAMON, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Olivier LEDEY, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Christian LEONARD, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Dominique LIBES, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Frédéric LOUCHE, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
Mme.	Séverine MAUGAN-CURNIER, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Mme. Annie ROSENBLATT, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

S M A V D | S y n dicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
190, rue Frédéric Mistral | 13370 Mallemort - SIRET 258 402 304 00012

Tél | +33 (0)4 90 59 48 58 - Fax | +33 (0)4 90 59 42 00 - Email | contact@smavd.org | www.smavd.org

François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalguier Montagne de Lure

Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence

Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon

MM.

André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Montis de REQUIEN PREFECTURE Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglemés/12/2828

Mme. MM.

Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vauglessen agrée E-legalite.com Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud L Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais

Jean-Marie TROCCHI, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

8 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mme. Eliane BARREILLE, déléguée du Conseil Régional Sud PACA

М. Robert GAY, délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Mme. Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Jean-François LOVISOLO, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse

MM. Christian HUBAUD, délégué du Conseil Départemental des Hautes Alpes, Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse

Serge SARDELLA, délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Mme. Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

ETAIENT REPRESENTES:

3 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme. Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par

Gérard PAUL

M. Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par

Claude CHEILAN

Mme. Martine CESARI déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT

1 représentant de la Région sud PACA disposant de 5 voix :

Mme. Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, déléguée du Conseil Régional Sud PACA par Eliane BARREILLE

<u>ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :</u>

M. Pascal BREBION, Commune de la Roque d'Anthéron

Mmes. Véronique BOUTEILLE, SMAVD

Frédéric COUTAZ, SMAVD

MM. Odilon DESMOULINS, SMAVD Christian DODDOLI, SMAVD

Lucien GALLAND, Commune de Pertuis

Yannick GENDRON, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance

Julien GOBERT, SMAVD Bertrand JACOPIN, SMAVD Etienne MASSE, SMAVD

Gérard MORFIN, Commune de Meyrargues

Philippe PICON, SMAVD

Alain SAVARY, Commune de Saint Paul lez Durance

Mme. Claudine TREZZY, Conseil Départemental des Bouches du Rhône

la Durle 18/12/2020

Application agréée E-legalite.com



99 DE-084-258402304-20201216-DELIB 202

Délibération n° 2020-78 Formation générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

Rapports d'Orientation Budgétaire 2021 **Budget Principal**

En application des dispositions des articles L5722-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le prochain exercice sera marqué en priorité par la poursuite et la finalisation, pour certains projets, des actions engagées sur l'année 2020, parmi lesquelles :

- La poursuite des études et commissions sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance ainsi que des actions menées à l'échelle du bassin par le SMAVD en sa qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin,
- La gestion des Domaines Public et Privé de l'Etat et valorisation de certains sites,
- Le développement d'itinéraires de vélo-routes,
- Le développement des actions mises en place du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention.
- La poursuite et l'achèvement des diagnostics sur les bassins dits « orphelins » pour lesquels la convention d'origine a été prolongée par avenant jusqu'au 30 avril 2021,
- Le lancement des études sur l'élaboration d'un prochain Contrat de Rivière Durance.
- L'implication et/ou suivi du Syndicat dans des projets ou démarches pilotés par des organismes extérieurs.

En section de Fonctionnement

Les recettes seront constituées par :

- les contributions statutaires des membres à hauteur de 1 260 970 € (1 257 000 € en 2020). Le maintien d'une année sur l'autre de ce montant exprime très clairement la volonté de stabiliser la participation des membres. Depuis 2016, la contribution financière globale des membres n'a jamais été augmentée.
- les contributions volontaires des carriers dans le cadre du Protocole Terrasses, à hauteur de 1.4 millions d'euros, représentant une part substantielle des recettes du Syndicat. Des négociations sont engagées avec les carriers afin de trouver un modèle juridiquement plus robuste.
- les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) évaluées à 350 000 €.

- les aides financières aux postes et aux missions des financeurs (Desperationage et legalite.com PAPI – 108 000 €, le financement par l'Agence de l'Eau de charges de personnel – notamment sur

le niveau du Bassin Versant à hauteur de 325 000 €).

- Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues (375 000 € intégrant la participation de 30% des CD 13, 84 et 04).

Le budget 2021 sera potentiellement impacté par le choix de l'assemblée de se positionner sur une gestion des cours d'eaux dits orphelins (débats à venir par ailleurs), l'opération s'avérerait alors neutre pour les finances du Syndicat (dépenses nouvelles couvertes par des recettes réelles).

Les recettes intégreront enfin le résultat de fonctionnement reporté constaté au Compte administratif (évalué à 2,9 K€), diminué de la part affectée à l'investissement (700 k€)

Les dépenses seront constituées par :

- les charges à caractère général qui s'afficheront à hauteur de 653 k€. Cette légère augmentation, par rapport à l'exercice 2020, tient à la montée en puissance des effectifs qui aura pour corollaire une augmentation des charges fixes.

L'objectif sera toutefois de maintenir et renforcer si nécessaire les efforts entrepris dans la modération de ces dépenses en développant les démarches de négociation des contrats de prestations de service.

- Les charges de personnel qui s'afficheront aux alentours de 2,745 M € contre 2,5 M € en 2020. Au 20 novembre 2020, la structure employait 36 agents, ainsi répartis :

• 28 fonctionnaires et 8 contractuels.

- 25% filière administrative et 75% filière technique
- 39% femmes, 61% hommes
- Moyenne d'âge : 42,5 ans

Ces effectifs auront augmenté d'ici la fin de l'année pour atteindre 40 agents et de nouveaux recrutements sont prévus pour l'année 2021 (sans prise en compte des éventuels besoins sur les cours d'eaux dits orphelins).

Ceux-ci s'expliquent par :

- La volonté de développer une ingénierie et une expertise en interne (il est donc très peu fait appel à des bureaux d'études extérieurs),
- Le positionnement du Syndicat sur de nombreux appels à projets nécessitant de compléter les équipes en place,
- L'élargissement des domaines de compétences du Syndicat.

Cela se traduit donc par une augmentation de la masse salariale, laquelle augmentation tient également compte de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement dimensionnant dans une structure composée aux 2/3 de cadres.

Le SMAVD a désormais un régime indemnitaire unique (RIFSEEP) pour l'ensemble des agents.

A noter au 30 novembre, un niveau d'absentéisme moyen (incluant congés maladie ordinaire) à hauteur de 1,5 jour par agent.

A noter, toutes ces créations de poste sont pour tout ou partie financées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, les contributions forfaitaires de délégation.

Enfin, l'année 2021 verra la mise en place des Lignes Directrices de Gestion, en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, visant à définir et mettre en œuvre une stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents.

- Les autres charges de gestion s'afficheront aux environs de 150,3 k€.

 150,3 k€.
 150,5 k€.
 150,5 k€.
 150,5 k€.
 150,6 k€.
 15
- -Les charges exceptionnelles ont été inscrites à hauteur de 1 044 261 €.
- **-Les opérations d'ordre**, comprenant les dotations aux amortissements, intègrent des provisions pour risques et charges d'un montant de 700 k€, correspondant au contentieux qui oppose le Syndicat à la commune de Cadenet pour contestation d'un titre de recettes émis en 2016.
- Un autofinancement de 700 k € est prévu.
- Il aura notamment pour vocation de financer des opérations identifiées à fort niveau d'autofinancement.

Traduction de ces orientations dans les deux cartes (générales et GEMAPI)

CONTENU	BP 2021 PREV GLOBAL	BP 2021 GENERAL			BP 2021
		GENERAL	Dont commun	Dont EPTB	GEMAPI
Dépenses à caractère général	653 000	489 750	359 150	130 600	163 250
Dépenses de personnel	2 745 500	2 059 125	1 510 750	549 100	686 375
Indemnités élus - Licences- Brevets	150 300	112 725	75 150	37 575	37 575
Charges exceptionnelles	1 044 261	939 835	892 843	46 992	104 426
Dot. aux amortissements et provisions pour R&C	1 463 000	1 463 000	1 413 000	50 000	
TOTAL	6 056 061	5 064 435	4 250 168	814 267	991 626

CONTENU	BP 2021	BP 2021 GENERAL			BP 2020
CONTENO	PREV GLOBAL	GENERAL	Dont commun	Dont EPTB	GEMAPI
orfaits délégations EPCI et recettes assist orphelins BV, contrib carriers	1 781 000	1 406 000	1 406 000		375 000
Recettes domaniales	350 000	350 000	350 000		
Contribution statutaires aides aux postes et missions	1 585 970	1 103 970	627 647	476 323	482 000
Dont contrib statutaires	1 260 970	778 987	519 313	259 657	482 000
Dont aides aux postes et missions aermc	325 000	325 000	108 333	216 667	-
Aides aux postes N2000 PAPI	108 000	108 000	108 000		
Excédent reporté	2 219 091	1 997 182	1 775 273	221 909	221 909
Autres recettes (chap77, 013)	12 000	12 000	12 000		
TOTAL	6 056 061	4 977 152	4 278 919	698 232	1 078 909
			(E)		
SOLDE	-	- 87 283	28 751	- 116 034	87 283

REÇU EN PREFECTURE le 18/12/2020 Application agréée E-legalite.com

En section d'Investissement

99_DE-084-258402304-20201216-DELIB_2020_

Le Syndicat poursuivra son action dans les domaines relatifs à la sécurité des biens et des personnes, en intervenant, fort de l'agrément renouvelé par arrêté ministériel du 28 avril 2017 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques en matière d'études, de diagnostic et de maitrise d'œuvre de travaux de digues et autres ouvrages hydrauliques.

Seront également engagées ou poursuivies les études et l'élaboration des dossiers réglementaires en vue de l'obtention des autorisations pour réaliser d'importants projets tels que :

- Les études opérationnelles concernant la digue palière d'Avignon,
- La Mise en œuvre du PAPI d'intention
- Le projet de franchissabilité aval Bonpas
- Le projet de recharge sédimentaire sur les sites des Gontards et de Ste Croix
- Les études opérationnelles du système de protection de Caumont sur Durance
- Renforcement du système de protection sur la Commune des Mées, Manosque
- La restructuration et le confortement de la digue des carriers à Mallemort
- Le projet de restructuration et de confortement des ouvrages de protection contre les crues de la Durance sur plusieurs secteurs : Aval Pertuis / Villelaure / Cadenet / Puyvert / Lauris
- Le recalibrage du lit aval seuil 68

De même des diagnostics sur les cours d'eau orphelins seront poursuivis dans le cadre de la mission initiée en 2020 jusqu'en avril 2021.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, les impératifs liés à des évènements exceptionnels qui engendreraient l'obligation d'anticiper certaines actions par la réalisation de travaux d'urgence, justifient l'inscription en investissement d'un programme dédié qui continuera à être alimenté au budget de l'exercice (7,3 M€).

Toujours dans ce domaine, le Syndicat poursuivra ses interventions en matière de travaux d'entretien des ouvrages liés à la concession de la Basse Durance ainsi que des digues appartenant désormais aux intercommunalités membres et placées sous leur responsabilité.

L'inspection technique des ouvrages sera poursuivie et renforcée notamment dans le cadre des conventions de délégation conclues avec certaines intercommunalités.

Dans le domaine de la gestion des crues, le SMAVD continuera à déployer les atlas de cartographie communaux des risques d'inondations sur l'ensemble de la Basse et Moyenne Durance et continuera à assurer la veille en crue en vue de fournir des éléments de prévisions des inondations auprès des intercommunalités membres et des communes.

En 2021, l'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 Durance sera poursuivie dans le cadre de la convention 2019-2022 adoptée avec l'Etat. Par ailleurs, le travail partenarial avec les différents maitres d'ouvrage et gestionnaires intervenant dans la Durance (RTE, EDF, carriers, ...) se poursuivra afin d'adapter leurs pratiques aux enjeux du territoire.

Le SMAVD poursuivra en sa qualité de concessionnaire du Domaine Public Fluvial de la Basse Durance ses interventions en matière de surveillance, d'entretien des ouvrages et de gestion du domaine concédé, tout en s'attachant au suivi des démarches visant à concrétiser la délimitation du DPF de la Moyenne Durance. L'année 2021 verra la poursuite du travail engagé pour résorber les pollutions et les usages illicites dans le Domaine Public Fluvial de la Durance, en partenariat avec les communes concernées et par la mise en œuvre d'un programme de valorisation de ce domaine (véloroute notamment) tant sur le plan financier que sur celui du cadre de vie.

REÇU EN PREFECTURE le 18/12/2020 Application agréée E-legalite.com

Le Syndicat continuera à suivre attentivement les opérations d'essartement les opérations de definition technique, de concertation avec les riverains et les communes, ainsi que de suivi des travaux sur le terrain.

La politique d'acquisitions foncières en vue de maitriser des zones naturelles remarquables riveraines de la Durance ou d'accroitre l'espace de mobilité de la Durance et d'anticiper sur le rétablissement de la continuité sédimentaire se poursuivra en fonction des opportunités qui se présenteront dans le cadre de la convention passée avec la SAFER.

Outre la part de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement pour un montant de 700 k€, la section d'investissement comprendra :

- Le FCTVA à hauteur de 541,83 k€ (en nette augmentation par rapport à 2020, s'expliquant par le montant élevé des investissements réalisés sur cette même année),
- L'excédent d'investissement reporté de l'ordre de 9,5 M € permettant par cette trésorerie confortable de porter de multiples opérations de façon simultanée.

En études, les actions suivantes seront inscrites pour 1,6M € avec un financement de 481k€ prévus :

Total	1 603 906
Etudes recharge sédimentaire	156 000
Seuils	60 000
Franchissement aval Bonpas	420 000
PAPI global (carto risque-études impact-AZI)	274 800
Mise en valeur Tallard Rochebrune Chateaurenard	40 000
OBSERVATOIRE - Physique	99 000
OBSERVATOIRE - bio	25 000
OBSERVATOIRE - indicateurs eco morpho	25 000
Diagnostics Commissions thématiques BV SAGE	90 000
Etudes juridique et financière optimisation gestion domaniale	20 000
AMO SAGE-Prospect macro	40 000
Commissions thématiques CRVD	20 000
Expertise hydrogeol	9 000
Etudes Base de Données droits d'eau SAGE	20 000
Licences abonnements dont informatique	124 000
Voies vertes	151 106
Restauration plan d'eau Mallemort	30 000

Pour les acquisitions, les inscriptions suivantes seront prévues pour 355 k€ avec un financement de 88 k€ :

THE STATE OF THE S			
Total	355 000		
Foncières à caractère environnemental	80 000		
Autres acquisitions dont Colombier	100 000		
Véhicules	80 000		
Matériel informatique	65 000		
Installations agencements, matériels (prov) station Coudoulets	30 000		

REÇU EN PREFECTURE le 18/12/2020 Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258402304-20201216-DELIB_2020_

Pour les programmes propres à la structure, les inscriptions suivantes seront prévues pour $11\,918\,644 \in$ avec un financement de 1,79 M :

Entretien des seuils	72 000
Espèces invasives	10 000
Continuité rivulaire	60 000
Lônes à cistude	70 000
Mise en valeur (Escale - Chateaurenard)	25 000
Voie verte	1 287 995
Entretien et maintenance vélo route	98 400
Accès et propreté DPF	110 000
Suivi piezo patri + piezo Avignon	53 000
Travaux d'urgence	7 327 211
3 radeaux à sternes	12 000
Recharge sédimentaire	1 500 000

Les opérations pour compte de tiers (par nature équilibrées), s'afficheront ainsi :

OPERATIONS P	OUR COMPTE DE TIERS		8 498 510
ENTRETIEN	LMV	ENTRETIEN	60 000
OPERATIONS	LMV	Mise aux normes syst de protection Cavaillon - Lauris T3 -Puyvert -	1 296 000
ENTRETIEN	AMP	ENTRETIEN	96 000
OPERATIONS	АМР	Pertuis Amont et Aval, Mall T3, restr Sys Charl LR Mall, Sénas	1 488 000
OPERATIONS	COTELUB	Restruc Villelaure	216 000
ENTRETIEN	GRAND AVIGNON	ENTRETIEN	12 000
OPERATIONS	GRAND AVIGNON	Syst Protect Avignon - Caumont	294 000
ENTRETIEN	PAA	ENTRETIEN	24 000
OPERATIONS	PAA	Les Mées	93 210
ENTRETIEN	TDP	ENTRETIEN	48 000
OPERATIONS	TDP	restructuration Bonpas Rhône RG - Peyrevert - protection érosion ZI Chateaurenard Noves	1 140 000
ENTRETIEN	DLVA	ENTRETIEN	8 400
OPERATIONS	DLVA	Auto SE Buissonnades - ZI Manosque	138 000
ENTRETIEN	CCSPVA	ENTRETIEN	6 000
	CD84	Elargissement palière pour échangeur	96 000
	COMMUNES	Etudes et tvx vélo route	159 900
	ETAT	Recalibrage lit aval seuil 68	3 048 000
	ETAT	Etudes &Travaux zones humides (compens LEO)	75 000
	ETAT	Tvx Ilots à sternes	200 000

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-258402304-20201216-DEL IB_2020

Traduction de ces orientations dans les deux cartes (générales et GEMAPI) en investissement

r					
DEPENSES		Générale			
	Global	Commun	ЕРТВ	GEMAPI	
Études	1 603 906	1 324 906	210 000	69 000	
Acquisitions	355 000	267 500	43 750	43 750	
Opérations d'ordre	100 000	100 000			
Travaux	10 625 606	9 545 606		1 080 000	
Op cpte de tiers	8 498 510	3 578 900		4 919 610	
Total	21 183 022	14 816 912	253 750	6 112 360	

RECETTES		Générale		
	Global	Commun	ЕРТВ	GEMAPI
Excédent Fct Capitalisé	700 000	700 000		
FCTVA	541 830	541 830		
Excédent Invest Reporté	9 500 001	7 600 001	950 000	950 000
Pdt de cession des immo	15 000	15 000		
Opérations ordre	863 000	863 000		
Études	481 172	336 820	96 234	48 117
Acquisitions	88 750	71 000	8 875	8 875
Travaux	1 787 796	893 898	123 690	446 949
Op cpte de tiers	8 498 510	3 578 900		4 919 610
Total	21 183 022	13 953 931	1 178 799	6 050 292

SOLDE = 0 = 862 981 925 049 6 62 068

Le Comité Syndical,

Le rapport d'orientation budgétaire ayant été préalablement transmis puis exposé, Après en avoir débattu puis délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les orientations budgétaires qui constitueront la base de l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2021.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

18 DEC. 2020

Le Président

Yves WIGT

Yves WIGT